OBSERVATIONS

ADRESSÉES

A MM. LES REPRÉSENTANS

DE LA COMMUNE DE PARIS,

Par l'Administration de la Caisse d'Escompte, le 17 Février 1790.



OBSERVATIONS

Adressées à Messieurs les Représentans de la Commune de Paris, par l'Administration de la Caisse d'Escompte, le 17 Février 1790.

Messieurs,

Les Administrateurs & les Actionnaires de la Caisse d'Escompte après s'être dévoués, eux & leur fortune, au salut de la chose publique; après avoir soutenu seuls, pendant dix-huit mois, le Trésor royal, dans un temps où les approches d'une famine effrayante exigeoient des achats considérables de grains à l'étranger; dans un temps où le Gouvernement n'avoit ni le crédit d'emprunter, ni la force nécessaire pour percevoir les impôts, où la suspension de tous

les paiemens devenoit inévitable, n'avoient pas lieu de s'attendre qu'ils recevroient pour prix de leurs fervices, des déclamations affligeantes, & des imputations injurieufes, qu'on fe plaît à répéter avec affectation dans tous les papiers publics de la capitale.

Attaqués de toutes parts, & même dans le fein de votre affemblée, ils viennent, Meffieurs, folliciter la juftice que vous vous plaifez de rendre à tous : ils viennent réclamer le fecours de votre protection, en faveur d'un des premiers Etabliffemens publics de la capitale, d'un Etabliffement dont le fort n'eft malheureufement que trop lié à celui de la chofe publique, & qui eft devenu, en quelque façon, national, par les engagemens que la Nation a contractés avec lui, & par ceux qu'il a contractés avec la Nation.

Cet Etabliffement ne peut fubfifter que par la confiance. Daignés, Meffieurs, nous accorder quelques inftans d'attention, & vous jugerez s'il la mérite : daignez, fur-tout, faire remettre fous vos yeux le rapport des Commiffaires que vous avez nommés, & qui ont été les témoins de nos opérations : multipliés les vérifications, fi vous le jugez néceffaire, jufqu'à ce que votre juftice foit fuffifamment éclairée, & qu'elle foit

pleinement ſatisfaite. Notre Adminiſtration ne craint point la lumière ; tout ce qu'elle redoute, ce ſont les embuches, que l'impoſture, l'intrigue & la calomnie préparent dans le ſecret & dans l'obſcurité.

Juſqu'à la fin du miniſtère de M. l'Archevêque de Sens, la Caiſſe d'Eſcompte n'avoit ſecouru le Gouvernement par aucune émiſſion de ſes Billets : elle s'étoit renfermée dans les bornes étroites que ſes règlemens lui avoient preſcrites, & toutes ſes opérations ſe bornoient à l'Eſcompte des Effets de commerce & de banque.

Ce ne fut qu'au mois de Septembre 1788, que des circonſtances impérieuſes, & auxquelles le ſalut public étoit attaché, la forcèrent de s'écarter de ſes principes.

Daignez, Meſſieurs, vous rappeller la ſituation où l'Etat ſe trouvoit alors. M. l'Archevêque de Sens venoit de quitter le miniſtère : une opération déſaſtreuſe avoit accéléré ſa chûte : l'alarme étoit répandue de toutes parts dans le public. Les rembourſemens étoient ſuſpendus, les paiemens du Trèſor royal interrompus : en un mot, la banqueroute étoit faite. Rappellé au miniſtère des finances dans cette ſituation déſeſpérée des affaires, dénué de toute

reſſource, M. Necker ne vit d'autre moyen pour ſoutenir le Tréſor royal, juſqu'à l'époque de la réunion des Etats-généraux, que d'engager la Caiſſe d'Eſcompte à ſe charger de reſcriptions à douze & quinze mois, que le Tréſor royal avoit en porte-feuille, & à en fournir la valeur en ſes Billets. Il s'en ouvrit avec les Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte; il leur fit ſentir toute l'importance du ſervice que les circonſtances exigeoient d'eux, & qu'eux ſeuls pouvoient rendre: le Roi lui-même joignit ſes inſtances à celles de ſon miniſtre, & ſes intentions ſont conſignées dans des pièces authentiques qui ont été imprimées.

La Caiſſe d'Eſcompte pouvoit-elle ſe refuſer à de ſi puiſſantes conſidérations? Devoit-elle, dans un moment où la convocation aſſurée des Etats généraux, le caractère perſonnel du Miniſtre, la confiance due aux intentions du Monarque, ranimoient les eſpérances, devoit-elle éteindre un ſentiment de confiance, ſans lequel rien n'eût été poſſible? devoit-elle ſe refuſer au ſeul moyen praticable de reprendre les paiemens du Tréſor royal? Enfin, devoit-elle replonger la Nation dans les horreurs de la banqueroute, obliger le Roi lui-même à déſeſpérer de la choſe publique, & à renoncer au plan de régénération qu'il avoit formé?

La chûte du Tréfor royal, devenue inévitable, fi la Caiffe ne l'eût fecouru, auroit ébranlé, peut-être anéanti toutes les fortunes; les Porteurs de Billets feroient demeurés fans gages; la Caiffe d'Efcompte fans moyens; les Ouvriers fans occupation; l'induftrie fans activité, & toutes les maifons de finance & de commerce auroient été réduites au défefpoir.

Paris étoit en butte à toutes ces calamités; il en reffentoit déja les avant-coureurs, & vous conviendrez, Meffieurs, que le Miniftre qui les a prévenues, que l'Etabliffement qui vous en a préfervé, peuvent avoir acquis quelques droits à la reconnoiffance publique, & fur-tout à celle des habitans de cette capitale.

C'eft par des négociations de cette efpèce, faites en feptembre & Octobre 1788, & en Avril 1789, fur refcriptions & affignations, que le Miniftre des finances eft parvenu à faire face aux dépenfes de toute efpèce, jufqu'à l'époque de la réunion des Etats-généraux. Vous vous rappellez, Meffieurs, combien fut rigoureux l'hiver de 1788 à 1789; combien les approvifionnemens de la capitale furent difpendieux & difficiles; combien les alarmes furent grandes. Vous vous rappellez que pendant trois mois la navigation de la Seine, & de toutes les

rivières affluentes, fut interrompue ; que les moulins furent en chomage; que le Gouvernement fut obligé de tirer, à grands frais, des farines de Provinces éloignées de la Capitale, même de l'Etranger, & de les faire transporter à Paris par terre. Graces à l'activité infatigable du Ministre des finances, & de ses zélés coopérateurs ; graces sur-tout aux secours fournis par la Caisse d'Escompte, la famine qui vous menaçoit a été conjurée ; l'approvisionnement de Paris a été complet; les Lettres de changes tirées pour l'achat des bleds ont été fidèlement acquittées; le Trésor royal a repris & continué ses paiemens, & le dépôt de la chose publique a été remis encore dans son entier entre les mains des Représentans de la Nation, à l'ouverture de l'Assemblée.

Pardonnez, Messieurs, si vos Concitoyens s'arrêtent avec une sorte de complaisance au récit de ces faits : assez d'amertumes ont depuis rachetés les instans de satisfaction dont ils ont pu jouir en vous servant.

Cette heureuse époque, cette époque si desirée de la réunion des Etats-généraux, sembloit devoir être le terme de toutes les inquiétudes : le Ministre des finances l'espéroit ainsi : il en avoit donné l'assurance aux Administrateurs de

la Caiſſe d'Eſcompte, qui croyoient toucher au port., & le Roi lui-même ne doutoit en aucune manière du prompt rétabliſſement des affaires.

Cependant une ſuite d'événemens que la prudence humaine ne pouvoit calculer, ni prévoir, a trahi ces eſpérances ; ou du moins a éloigné le moment auquel elles devoient ſe réaliſer. Le refus d'une partie de la Nobleſſe & du Clergé de ſe réunir aux Communes, a mis pendant les premiers mois l'Aſſemblée Nationale, dans l'impoſſibilité de s'occuper des Finances. L'époque mémorable à laquelle nous devons une conſtitution libre, a été accompagnée d'excès & de déſordres inévitables : les barrieres ont été renverſées, les Bureaux de perception incendiés, les employés des Fermes mis en fuite ; la Gabelle a été anéantie dans pluſieurs Provinces, & tous les droits ſur les conſommations ont éprouvé des diminutions conſidérables.

Les impoſitions directes, les Vingtiemes, la Taille, la Capitation, ſe ſont également reſſenties du choc de la révolution. Les Rôles qui s'arrêtoient précédemment en Septembre & Octobre, ſont à peine en recouvrement dans quelques Provinces. Il en a réſulté un retard dans les rentrées, au moins de deux ou trois mois, & ce n'eſt pas trop compter que d'éva-

luer tous ces retards & toutes ces pertes à quatre-vingt & peut-être à cent millions.

Cette suspension des Impôts dans les Provinces, a été, Messieurs, une véritable calamité publique, & la Ville de Paris a été la première a en ressentir les effets.

Considerez, Messieurs, que la Ville de Paris ne produit dans son intérieur, rien de ce qui est nécessaire à ses subsistances & à ses consommations; qu'elle est obligée de tirer du dehors, même les matières premières qu'emploie son industrie.

Vos commissaires vous en ont déja fait l'observation, & ils ont évalué à 800,000 liv. par jour, ou à 300 millions environ par an, la dépense qui en résultoit.

Mais la Ville de Paris se trouveroit bientôt épuisée de numéraire, si ce qu'elle dépense ainsi tous les jours pour la valeur de ses consommations, ne lui rentroit pas d'une manière quelconque; & puisque dans les temps ordinaires le numéraire en circulation dans Paris n'augmente ni ne diminue, d'une manière sensible, on doit en conclure que les rentrées sont à-peu-près égales aux sorties, & que par conséquent, Paris reçoit des Provinces environ 300 millions par an.

Paris eſt donc le centre d'une immenſe circulation de numéraire, & nous pourrions comparer cette circulation à celle du ſang humain que le cœur repouſſe par les artères, & qui lui revient par les veines. Chaque année, chaque mois, chaque jour, le numéraire afflue dans la Capitale, principalement par la rentrée des Impoſitions : chaque jour, il eſt reporté dans les Provinces par l'achat des conſommations & par les dépenſes de toute eſpèce que fait le Tréſor-royal.

Les circonſtances qui ont accompagné la révolution, ont changé le cours de cette circulation. La dépenſe de la Ville de Paris en numéraire a augmenté plutôt qu'elle n'a diminué, parce que ſes conſommations ont été à-peu-près les mêmes pour les quantités, & qu'il y a eu un renchériſſement dans les prix, ſur-tout à l'égard du bled.

Mais puiſque la dépenſe reſtant la même, il y a eu une diminution de 100 millions dans les Recettes par le défaut de rentrée des Impoſitions ; il en réſulte évidemment que le numéraire exiſtant à Paris, a dû diminuer de 100 millions. Ce ne ſont ici ni des raiſonnemens, ni des hypothèſes, ce ſont des faits : vouloir le nier, ce ſeroit ſe refuſer à l'évidence.

Mais, dira-t-on, le Tréſor royal n'a pas ceſſé ſes paiemens & il a continué de répandre dans la Capitale des ſommes à-peu près égales à celles qu'il y verſe habituellement chaque année ; il n'a donc pas dû s'opérer de vuide dans la circulation. Oui, ſans doute, le Tréſor royal a payé ; mais il a payé en Papier : l'Impôt ne rendant plus les ſommes accoutumées, il a été obligé d'y ſuppléer par des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte. Ainſi, tandis que l'argent ſortoit journellement par les conſommations, il étoit journellement remplacé par du Papier, & ce Papier n'ayant même cours que dans l'intérieur de la Capitale, elle n'a pu s'en aider en aucune manière dans ſes relations commerciales avec les Provinces.

Ce n'eſt donc point ſeulement à l'inquiétude, comme on le croît communément, & aux craintes des Capitaliſtes qu'eſt due la diſparition du numéraire. Il a éprouvé, il a dû éprouver une diminution graduelle & néceſſaire, & l'équilibre ne peut être rétabli que par la rentrée intégrale des Impoſitions, & par l'égaliſation des recettes & des dépenſes du Tréſor Public.

Quoiqu'il en ſoit, l'Aſſemblée Nationale ne pouvant plus compter ſur les rentrées ordinaires en eſpèces, a été obligée d'y ſuppléer par un

ſigne repréſentatif. Des Billets d'Etat, un Papier monnoie, des obligations Nationales à terme fixe ont été propoſés ; mais l'Aſſemblée Nationale a jugé que les Billets de la Caiſſe d'Eſcompte devoient être préférés, & que ces Billets même ne pouvoient être conſidérés comme un Papier monnoie proprement dit, puiſqu'il étoit poſſible de les appuyer ſur des valeurs réelles & foncières, & de donner un terme fixe à leur réaliſation en eſpèces.

Ce n'eſt au ſurplus qu'après une longue diſcuſſion & le plus mûr examen, qu'elle s'eſt décidée. Deux commiſſions nombreuſes ont été ſucceſſivement nommées: l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte a été ſcrupuleuſement examinée ; elle a été ſcrutée juſques dans ſes moindres détails. Les rapports des deux commiſſions ont été imprimés, & ils ſont entre les mains du Public. Enfin le décret eſt intervenu, & non-ſeulement les Repréſentans de la Nation ont approuvé ce que la Caiſſe d'Eſcompte avoit fait, mais ils ont exigé d'elle encore davantage, puiſqu'ils ont décrété qu'elle remettroit au Tréſor royal pour quatre vingt millions de ſes Billets, indépendamment des quatre-vingt dix qu'elle avoit déja fournis, & qu'il lui ſeroit remis pour valeur, une pareille ſomme de cent ſoixante dix

millions d'aſſignats ſur la vente des biens du Domaine & du Clergé, payables de mois en mois, à raiſon de dix millions par mois, à compter du mois de Janvier 1791.

Vous voyez, Meſſieurs, que les Billets fournis par la Caiſſe d'Eſcompte, n'ont eu pour objet que de donner à la Nation une jouiſſance anticipée des aſſignats, ou plutôt des biens qu'eux-mêmes ils repréſentent; que ce n'eſt point un Papier-monnoie proprement dit; que c'eſt une véritable délégation à court terme portant privilége ſur des biens-fonds; que cette opération au ſurplus a eu pour objet un ſervice d'Etat; qu'elle eſt en quelque façon étrangère à la Caiſſe d'Eſcompte, dont l'intervention a paru ſeulement néceſſaire pour la négociation des aſſignats. Vous voyez encore que ce ne ſont pas ces Billets qui ont chaſſé l'argent, comme on vous l'avance; qu'ils ont au contraire été mis en circulation par le Gouvernement, pour ſuppléer au numéraire qui ne rentroit plus par la voie des Impoſitions. Ainſi avancer que l'émiſſion conſidérable des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte a fait diſparoître le numéraire, c'eſt confondre enſemble la cauſe & l'effet.

Il eſt donc évident que la plupart de ceux qui ont écrit ou parlé ſur cet objet n'ont pas

connu la véritable cause du mal qui afflige dans ce moment le Corps politique, & vous ne serez plus étonnés, Messieurs, s'ils n'ont pas été plus heureux dans le choix des remèdes qu'ils ont proposés. Que serviroit, par exemple, de substituer un autre papier, quelqu'il fût, à celui de la Caisse d'Escompte? Peut-on penser que la substitution d'un papier à un autre pût rappeller le numéraire? Le Papier de la Caisse d'Escompte jouiroit-il donc seul de la propriété de repousser les espèces.

Quel est d'ailleurs ce papier qu'on propose de créer? un effet sur la Caisse de l'extraordinaire. Mais ce Papier qu'on demande existe déja; il a été créé par l'Assemblée Nationale sous le nom d'assignats. Il en a été donné à la Caisse d'Escompte pour une somme de 170 millions pour sûreté de ses avances. Elle annonce dans tous les Papiers publics, dans tous les Journaux, & par des affiches, qu'elle les échange contre ses Billets. Le Public trouve dans ces assignats un interêt de cinq pour cent qu'on lui paye d'avance; il y trouve un hypothèque spéciale sur des biens fonds : ainsi non-seulement l'Assemblée Nationale a fait ce qu'on vous propose, mais elle fait plus pour le Public. En effet on vous demande que le cours des assignats soit rendu forcé, & l'Assemblée Nationale en en laissant

le cours libre & volontaire donne au Public l'option entre le Billet de Caiſſe & l'aſſignat. On peut donc dire à M. Kornmann qui a mis en avant cette propoſition : ou l'aſſignat que vous propoſez de ſubſtituer au Billet de Caiſſe, eſt un effet moins bon que lui, où il eſt meilleur. S'il eſt moins bon, vous commettez une injuſtice, en le rendant forcé ; s'il eſt meilleur, il ſera préféré ſans contrainte, & vous n'avez pas beſoin d'employer la force.

On pourroit oppoſer un raiſonnement à-peu-près ſemblable à la propoſition qui a été faite d'attacher un intérêt aux Billets de Caiſſe. L'aſſignat créé par l'Aſſemblée Nationale porte intérêt à cinq pour cent : or, tout porteur de Billet eſt autoriſé à échanger ſon Billet contre un aſſignat ; on a donc pu ſans injuſtice ſe diſpenſer d'attacher l'intérêt aux Billets, & l'Aſſemblée Nationale ſemble avoir rempli le même objet en offrant à tout particulier l'option, entre le Billet qui ne porte pas d'intérêt & l'aſſignat qui en porte un.

La queſtion, au ſurplus, de ſavoir s'il convient à la circonſtance actuelle de rendre forcé le cours des aſſignats, de les ſubſtituer aux Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, ou de les mettre en concurrence avec eux ; enfin, d'attacher un in-

térêt aux Billets de Caiſſe, a été diſcutée dans pluſieurs Comités. Le pour & le contre a été rigoureuſement peſé, & vos Commiſſaires eux-même ſont demeurés dans un état d'incertitude à cet égard. Quel que ſoit le parti qui ſera pris, jamais les Actionnaires de la Caiſſe d'Eſcompte ne ſe refuſeront à aucune des propoſitions qui pourront tendre à l'utilité générale. Ils en ont pris l'engagement avec le Miniſtre, avec le Public, avec eux-mêmes: ils ont toujours déclaré qu'ils étoient entièrement réſignés à tout ce qu'il plairoit à l'Aſſemblée Nationale d'ordonner de leur établiſſement. Ils ont trop fait de ſacrifices au bien public, pour ne pas conſommer tous ceux qui pourroient leur reſter à faire.

On vous a parlé, Meſſieurs, de l'aliment que la Caiſſe d'Eſcompte fourniſſoit à l'agiotage: mais fait-on attention qu'elle a fourni plus de Billets au Tréſor royal, qu'elle n'en a dans ce moment en circulation? La totalité des Billets qui ſont dans le Public y a donc été verſée par le Tréſor royal; ils n'ont donc pas été fournis par la Caiſſe d'Eſcompte aux agioteurs. L'examen au ſurplus que vos Commiſſaires ont fait du Porte-feuille, la très-petite quantité d'effets de circulation qu'ils y ont trouvés, répond ſuffiſamment à cette aſſertion.

On vous a parlé de la liquidation de la Caiſſe d'Eſcompte. Eh comment cette liquidation pourroit-elle s'opérer, dans un moment où le Gouvernement lui doit une ſomme immenſe, qu'il n'eſt point en état d'acquitter ?

On fait entrer dans le calcul des ſommes qu'elle peut employer à cette liquidation, le fonds de ſes actions qui eſt de cent millions. Mais ſur ces cents millions 70 ont été dépoſés au Tréſor royal, & il lui a été donné pour valeur des annuités payables en vingt ans : ces annuités ne ſont point un effet dont elle puiſſe s'aider ſur le champ, ſur-tout dans un moment de diſcrédit & de défiance. Une portion très-conſidérable des 30 autres millions, font partie de ſon Portefeuille : les compter indépendamment du Portefeuille, ce ſeroit faire un double emploi.

Les cents millions qui compoſent le fonds des actions ne peuvent donc être comptés, preſque pour rien, dans les moyens de liquidation de la Caiſſe d'Eſcompte : ces moyens, dans ce moment, ſe réduiſent uniquement à ſon Portefeuille, & vos Commiſſaires vous ont très-ſagement expoſé qu'on ne pourroit le réaliſer bruſquement, ſans une commotion qui entraîneroit la ruine de toutes les maiſons de Commerce de la Capitale. Il vous ont ajouté qu'en ſuppo-

ſant même que cette réaliſation fût poſſible, elle ne mettroit pas un ſeul écu dans la circulation, puiſque la totalité des rentrées s'effectueroit néceſſairement en Billets de Caiſſe & non en eſpèces.

Les moyens de liquidation qui vous ſont propoſés, ſont donc abſolument illuſoires, & vous pouvez regarder comme certain que cette liquidation eſt abſolument impoſſible dans ce moment, autrement qu'en Papier : mais alors ce feroit ſubſtituer un Papier à un autre, & il n'en réſulteroit aucun des avantages qu'on vous promet, relativement à la circulation des eſpèces.

Vous ne pouvez, Meſſieurs, avoir aucun motif de défiance ſur ce que nous avons l'honneur de vous aſſurer, relativement à la difficulté de la liquidation. Les Actionnaires ſont trop intéreſſés à ce qu'elle s'opère, pour ne pas s'empreſſer de vous en préſenter les moyens, s'il en exiſtoit; car la valeur de leur action leur rentreroit alors ſur le pied de quatre mille livres, tandis qu'elle eſt maintenant au-deſſous de 3500 au cours de la place ; ils y trouveroient donc un bénéfice de 500 liv. De plus ils feroient affranchis des ſacrifices qu'ils ſont obligés de faire journellement pour ſe procurer du numéraire à l'étranger, & ils feroient débarraſſés d'un effet qui ne produit pas beaucoup

au-delà de 5 pour cent, à en juger par les derniers dividendes.

Enfin, on vous a parlé de l'obligation où eſt la Caiſſe d'Eſcompte de reprendre ſes payemens à bureau ouvert, & de ſe procurer des eſpèces pour ſatisfaire à ſes payemens. Mais penſe-t-on que l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte néglige un ſeul des moyens poſſibles de parvenir à cet heureux but ? Tout ce qu'elle a pu faire pour ſe procurer du numéraire, elle l'a fait : elle a extrait tout ce qu'il a été poſſible de piaſtres & de matières d'or & d'argent de l'Eſpagne & de la Hollande ; elle n'a pas à ſe reprocher d'avoir négligé les moyens mêmes les plus minutieux. Daignez interroger vos Commiſſaires ; daignez leur preſcrire des vérifications encore plus étendues ; l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte ne craint pas qu'on lui reproche d'être reſtée au-deſſous de ce qu'elle pouvoit faire, en tout ce qui a dépendu d'elle : elle ne peut qu'attendre le reſte du rétabliſſement des affaires, & du retour de la confiance.

Que ces hommes ſont cruels qui ne voyent jamais dans leurs Concitoyens que des coupables ou des hommes froids pour le bien public ; qui ne tiennent aucun compte du patriotiſme & du zèle ; qui ne croient ni au déſintéreſſement ni

à la vertu; qui à la difficulté des circonſtances, joignent les embarras que continuellement ils font naître! Quelle jouiſſance peuvent-ils donc trouver dans le tableau des malheurs publics, & dans celui d'un Miniſtre cher à la Nation, dont ils voyent les jours ſe conſumer dans l'amertume & dans la douleur?

Quel peut être le but de leurs déclamations, dans un moment, ſur-tout, où tous les pouvoirs, toutes les volontés ſe réuniſſent pour concourir à l'intérêt commun; où les Repréſentans de la Nation & le Monarque ne ſont plus dirigés que par un même eſprit; où la tendance à l'ordre, à la tranquillité, au bonheur de tous, forme le véritable caractère auquel on reconnoît les bons Citoyens! Ne voyent-ils pas que le dernier eſpoir des ennemis du bien public eſt dans le déſordre des finances, & qu'augmenter ces déſordres c'eſt en quelque façon conſpirer avec eux?

Pardonnez ces plaintes que nous arrache une juſte douleur. Pourrions-nous ne pas être profondément affligés, quand on cherche à nous faire perdre la confiance de nos Concitoyens; la vôtre, Meſſieurs, cette confiance que nous nous ſommes efforcés de mériter par de ſi pénibles efforts?

Peut-être, nous oserons vous le dire, est-ce un malheur pour la chose publique, que la question qui vous occupe ait été élevée dans votre Assemblée : mais puisqu'enfin la Caisse d'Escompte a excité votre sollicitude, puisque vous avec cru devoir vous livrer à la discussion de la plus épineuse de toutes les questions d'économie politique, d'une question qui tient essentiellement au système général des finances de ce moment ; ne l'abandonnez pas, nous vous en conjurons, jusqu'à ce que vous ayez éclairci tous vos doutes, que vous ayez approfondi jusqu'au moindre de vos soupçons. Nous ne cesserons de vous le répéter, nous ne désirons que la lumière : vous comblerez donc tous nos vœux & ceux des Actionnaires, si vous pouvez obtenir de l'Assemblée Nationale, ce que nous lui avons demandé déja deux fois avec instance ; c'est de nous nommer des Commissaires pris dans son sein, qui inspecteroient habituellement les opérations de l'établissement qui nous est confié. De si respectables garans ne laisseroient plus aucune prise à la méfiance & à la calomnie, & nous marcherions avec plus de tranquillité vers la régénération qui nous est promise.

Nous nous bornerons à cette demande, parce qu'elle nous paroît les renfermer toutes. Lors-

qu'en effet aux forces naturelles de l'établiſſement s'ajouteront celles qui réſulteront de la réunion des Commiſſaires de l'Aſſemblée Nationale, il n'eſt rien qu'on ne puiſſe entreprendre de réformer, rien qu'on ne puiſſe entreprendre de perfectionner.

Nous nous référons au ſurplus, Meſſieurs, aux offres que nous avons faites à vos Commiſſaires pour la diſtribution des ſommes en eſpèces qui ſeront verſées journellement dans le public.

A Paris, chez CLOUSIER, Imprimeur, rue de Sorbonne.